



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-560
AFIN D'ACTUALISER LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2022-514**

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de la ville de Paspébiac a adopté à la séance ordinaire du 13 avril 2026 le Règlement numéro 2026-560 afin d'actualiser le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux abrogeant le règlement 2022-514.

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 16 avril 2026.

QUE ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Paspébiac.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)

Donné à Paspébiac,
Ce 16^e jour d'avril 2026



Lina Castilloux
Assistante-greffière

